



Promouvoir et faire perdurer les usages et le partage des vergers

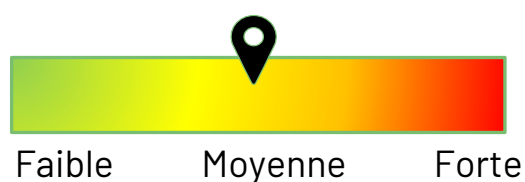
Contexte de l'action

Les vergers hautes-tiges font partie du patrimoine naturel et paysager de l'Alsace et de la Lorraine, participant ainsi à l'identité locale des communes. Il est alors important de pérenniser leur utilisation, leur entretien et les débouchés de leurs produits. Le verger peut aussi devenir un lieu de partage. De plus, valoriser ses produits sera bénéfique aux communes en y apportant une nouvelle dynamique (transformation des fruits, association...). En complément, cela peut s'inscrire dans une démarche de transition écologique en favorisant le circuit court et les variétés locales. La finalité de cette action est d'inclure le grand public dans cette démarche.

Objectifs

- Développer et pérenniser les activités locales en lien avec les vergers
- Privilégier le circuit court et les variétés locales
- Création et soutien d'une association arboricole ou de transformation des fruits
- Développer des actions de sensibilisation grand public et auprès des scolaires

Priorité



Durée de mise en œuvre

- Moyenne (2-5 ans)



Pilote de l'action

- Communes
- Communautés de communes
- Associations arboricoles déjà existantes (Le Bonheur est dans le pré, Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin...)

Partenaires potentiels

Techniques : Propriétaires privées, Associations arboricoles (Le Bonheur est dans le pré, Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin...)

Financiers : Collectivités, Région, Département, Chambre d'Agriculture

Modalités de mise en œuvre

- 1) Promouvoir la valorisation des produits du verger et les produits de taille (bois de chauffage...) au travers d'ateliers et/ou de temps d'information dédiés (atelier de transformation des fruits, marchés locaux...), et assurer la diffusion de ces informations (page internet, flyers ...)
- 2) Créer ou restaurer et entretenir des vergers communaux ouverts au public (récolte libre)
- 3) Recenser les vergers non récoltés et leur propriétaire et créer un dispositif d'échange entre propriétaires de verger non récoltants et les particuliers afin qu'ils puissent accéder aux produits locaux (dédier une page sur le site de la communauté de commune par exemple)

Incidence financière

- 1) 1 à 2 animations/an :
 - Coût salarial
 - Frais communication : 1 500 € à 3 000 €
 - 2) Coût achat de 10 arbres : environ 500 € pour des arbres de 6 cm à 8 cm de circonférence et 3 m de hauteur (les prix varient selon la taille des tiges à l'achat)
- Subvention envisageable par le Conseil régional du Grand Est :
« Augmenter la production des vergers en les développant et en assurant un renouvellement des espèces »
- 3) Coût salarial + frais de déplacement

Évaluation et suivi

- Nombre d'ateliers réalisés et fréquentation des marchés/ateliers arboricoles
- Nombre d'utilisateurs du dispositif d'échange entre propriétaires de verger et particuliers
- Nombre de verger créés, réexploités et réentretenus

À noter

L'association « Le bonheur est dans le pré » de Marmoutier anime des ateliers de fabrication de jus de pomme, de distillation...